

TRANSACTION VENTE

Immeubles à usage d'habitation			
Montant T.T.C. perçu par le vendeur	HONORAIRES T.T.C.		
	Mandat simple	Mandat semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu'à 150 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
150 001 € à 250 000 €	7.5%	7.5 %	7.5%
250 001 € à 400 000 €	6.5%	6.5%	6.5%
400 001 € à 600 000€	5.5%	5.5%	5.5%
600 001€ à 800 000€	4.5%	4.5%	4.5%
800 001 € à 1 000 000 €	4%	4%	4%
1 000 001 € et plus	3.5%	3.5%	3.5%
Terrain à bâtir : 10 % TTC du montant TTC perçu par le vendeur			

Prestation de service :

Avis de Valeur : 390 TTC

Précisions :

Ce Barème mentionne **des tarifs maximums pratiqués par l'agence CASANOO** en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

Le barème ne concernant pas les ventes en VEFA ou VIR. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème est établi dans le cadre de chaque programme.

Les honoraires sont à charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.

Le taux TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.

Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

NOS HONORAIRES SONT IMMEDIATEMENT EXIGIBLE LE JOUR OU LA VENTE EST EFFECTIVEMENT CONCLUE ET CONSTATEE DANS UN SEUL ACTE ECRIT CONTENANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES.

LE REDEVABLE DES HONORAIRES EST LE MANDANT VENDEUR, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DU MANDAT.



TRANSACTION VENTE

Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2014-344 du 17 mars 2014. Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux honoraires sont fixés avec les agences en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.

Immobilier d'entreprise			
Fonds de commerces, Droit au bail, Pas de porte			
Montant H.T. perçu par le vendeur	Honoraires H.T		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu'à 100 000€	10 %	10 %	10 %
100 001€ à 300 000€	8 %	8 %	8 %
300 00€ à 500 000€	6 %	6 %	6 %
500 001€ à 800 000€	5 %	5 %	5 %
800 001€ et +	4 %	4 %	4 %

Stationnements			
Montant T.T.C perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu'à 20 000€	15 %	15 %	15 %
20 001€ à 300 000€	12 %	12 %	12 %
30 001€ et +	10 %	10 %	10 %

Murs Professionnels			
Montant H.T perçu par le vendeur	Honoraires H.T		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu'à 50 000€	10 %	10 %	10 %
50 001€ à 200 000€	8 %	8 %	8 %
200 001 à 300 000€	8 %	8 %	8 %
300 001€ à 400 000€	6 %	6 %	6 %
400 001 à 500 001€	6 %	6 %	6 %
500 001€ à 800 000€	5 %	5 %	5 %
800 001€ et +	4 %	4 %	4 %

